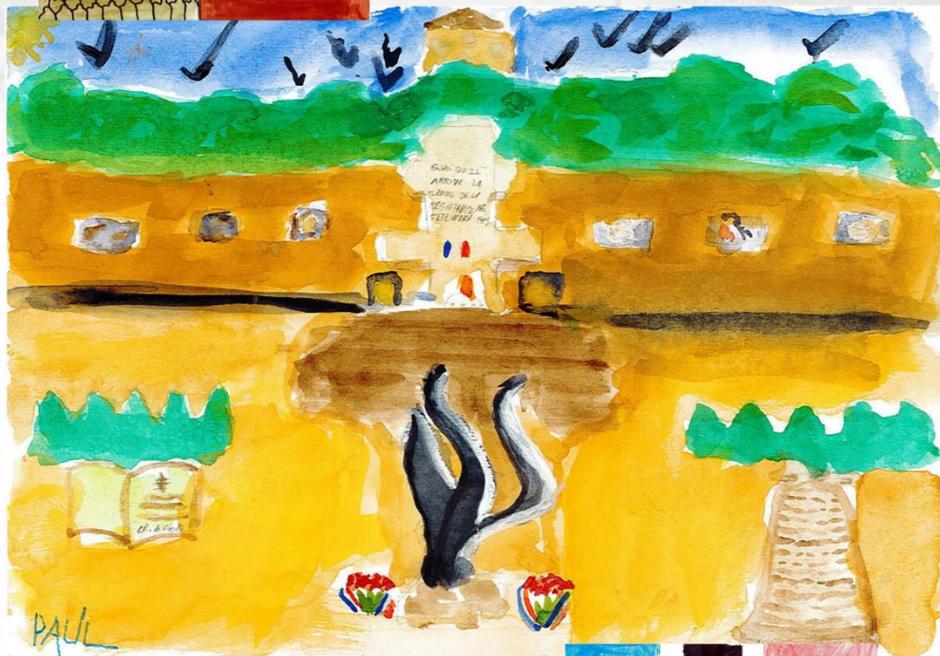


CONCOURS de DESSINS CM2



**DU 4 Septembre 2017
au 20 juin 2018**



Le Mont-Valérien,, Haut lieu de la mémoire nationale
Avenue du Professeur Léon Bernard
92150 SURESNES
Tél : 01.47.28.46.35
www.mont-valerien.fr



Concours de dessin du Mont-Valérien

Edition 2017/2018

« Visiter et dessiner le Mont- Valérien »

Règlement 2017-2018

Dans une optique de transmission de la mémoire et des valeurs de la République, le Mont-Valérien souhaite donner la parole à ceux qui en seront à l'avenir les porteurs.

Le parcours des fusillés du Mont-Valérien et le Mémorial de la France combattante forment un haut lieu de la mémoire nationale.

Afin que les plus jeunes puissent exprimer leur ressenti à l'issue de cette visite, un concours de dessin leur est proposé, leur permettant de réaliser des œuvres individuelles ou collectives.

Le concours est départemental, ouvert aux classes de CM2 des Hauts-de-Seine ayant visité le Mont-Valérien entre le 4 septembre 2017 et le 20 juin 2018.

Article 1 | Objet du concours

Le concours a pour objectif d'initier les élèves de CM2 à la mémoire de la Résistance ainsi que celle des victimes des persécutions antisémites à l'issue de la découverte d'un lieu de la répression allemande au cours de la Seconde Guerre mondiale, afin d'en tirer des connaissances historiques, des leçons civiques et des valeurs républicaines.

Article 2 | Modalités de participation

Le concours s'adresse aux classes de CM2 ayant visité ou programmé la visite du Mont-Valérien.

Les classes participantes doivent s'inscrire auprès du service pédagogique du Mont-Valérien (voir fiche d'inscription).

Toute participation est gratuite, sans obligation d'achat et à but non lucratif.

Les classes participantes autorisent l'utilisation de leur travail par l'ONAC-VG (dans le cadre des dispositions du code de la propriété individuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et les noms des établissements avec indication de la classe

concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.

Dans le cadre du droit à la protection de l'image (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment le 1^{er} alinéa de l'article 9), les enseignants des classes participantes veilleront à obtenir auprès des parents ou de représentants légaux des élèves concernés leur autorisation à la publication des films, enregistrements ou photographies représentant leurs enfants en cas d'édition sur les supports de communication des partenaires du concours. L'ONAC-VG s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image des élèves ainsi que les commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à leur vie privée, à leur dignité et à leur réputation. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 | Forme attendue des travaux transmis

- L'œuvre, doit être réalisée sur support papier ou carton (illustration

à plat) et être une œuvre d'arts plastiques. Le format est libre.

- Les techniques manuelles de dessin autorisées sont : crayon à papier, crayons de couleur, peinture (aquarelle, acrylique, gouache...), fusain, feutres ; en noir et blanc et/ou en couleurs.
- Dans le cadre d'une inscription collective (Classe), le projet doit mobiliser l'ensemble de la classe : le travail doit donc contenir soit les dessins de tous les élèves, soit un seul dessin réalisé avec la participation de tous les élèves.
- Le sujet principal du dessin peut porter sur le Mont-Valérien et plus largement sur la Résistance et la répression. Mais l'œuvre doit comporter obligatoirement au minimum un élément du Mont-Valérien évoqué lors de la visite guidée.

Article 4 | Critères de sélection

- Originalité : le concours privilégie le travail de création de la classe. Ainsi, les dessins ne doivent pas être décalqués à partir d'ouvrages existants, ni être agrémentés de collages divers.
- Qualité historique : l'œuvre sera évaluée selon sa pertinence par rapport au thème du concours et à son objectif. Le discours historique doit être respecté.
- Qualité esthétique : la propreté de l'œuvre et sa qualité de réalisation seront appréciées.
- Démarche pédagogique : elle devra être jointe par l'enseignant à l'œuvre réalisée, et comporter 3 000 à 5 000 caractères, dans le but de préciser la démarche des élèves, et les différentes étapes de leur réflexion pendant la réalisation de leur dessin ainsi que l'implication particulière de la classe.

Article 5 | Calendrier du concours

Le présent concours respectera le calendrier suivant :

Le premier prix étant un voyage dans un lieu emblématique de la République, la classe lauréate devra se rendre disponible le 26 juin 2018.

4 septembre 2017	Lancement du concours
Du 4 septembre 2017 au 20 juin 2018	Inscription des classes participantes et envoi des travaux originaux au service pédagogique du Mont-Valérien
Le 21 juin 2018	Réunion du jury
Du 22 au 29 juin 2018	Remise des prix dans les classes lauréates
26 juin 2018	Visite d'un lieu emblématique de la République pour la classe ayant remporté le 1 ^{er} prix (prise en charge du car par l'ONACVG)

Article 6 | Organisation de la remise des prix

- Le jury sera composé :
 - De représentants de l'ONAC-VG,
 - De membres du monde combattant,

- De membres du milieu associatif
- De membres de l'éducation nationale
- Le jury est souverain ; aucune réclamation ne sera admise.
- Le palmarès des prix est le suivant :

Catégorie CLASSE œuvres individuelles

- 1^{er} prix
- 2^{ème} prix
- 3^{ème} prix
- Etc.

Catégorie CLASSE œuvre commune

- 1^{er} prix
- 2^{ème} prix
- 3^{ème} prix
- Etc.

Catégorie INDIVIDUEL

- 1^{er} prix
- 2^{ème} prix
- 3^{ème} prix
- Etc.

- Les classes retenues par le jury se verront remettre leurs lots en classe entre le 22 et le 29 juin 2018.
- Chaque classe lauréate recevra un lot à titre collectif et individuel, remis par un des membres du jury.
- Les œuvres lauréates seront exposées au centre de documentation du Mont-Valérien et publiées sur le site Internet du Mont-Valérien.

 ... A coller au dos du dessin

**BULLETIN DE PARTICIPATION
AU CONCOURS DE DESSINS
« VISITER ET DESSINER LE
MONT-VALERIEN »**

Nom et prénom de l'enseignant :

.....
.....

Nom et adresse de l'établissement :

.....
.....
.....
.....

Choix de la catégorie :

- Catégorie Classe œuvres communes
 Catégorie Classe Œuvres individuelles
 Catégorie Individuel

Téléphone : Courriel :

.....

Date : Signature :

.....

Nom et Prénom de l'élève :

.....
.....
.....
.....

Adresse de l'élève :

.....
.....
.....
.....

Autorisation parentale : Je soussigné(e)
..... autorise mon
enfant.....

A participer au concours de dessins organisé
par le Mémorial de la France Combattante et
en accepte le règlement.

Date : Signature du
représentant légal :

Les dessins sont à envoyer ou à apporter au :
Mémorial de la France Combattante –
Concours de dessin-
1 Avenue du Professeur Léon Bernard –
92150 SURESNES

